

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 57 (1977)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

Des **conversations entre MM. André Rossi et Ernst Brugger**, respectivement ministre du Commerce extérieur et chef du Département fédéral de l'économie publique, du 30 juin, il ressort que si les deux gouvernements adhèrent à l'idée de maintenir les échanges internationaux dans un cadre libéral, ils sont également d'avis qu'il convient « d'ordonner l'expansion des échanges, notamment par le renforcement des règles et disciplines régissant les relations commerciales internationales ». — Quant aux problèmes bilatéraux abordés par les deux ministres, ils tiennent essentiellement à la situation des filiales françaises des sociétés pharmaceutiques suisses. A la suite des discussions menées au sein du groupe de travail conjoint depuis le début de l'année, MM. Rossi et Brugger ont constaté que les difficultés ressenties par les entreprises pharmaceutiques suisses de France étaient désormais identifiées et ont fait l'objet « d'une analyse commune ». L'instauration de « procédures coordonnées et régulières de consultation devrait mettre un terme aux désaccords survenus ces dernières années dans l'appréciation de la valeur des substances actives importées et des différents éléments du prix de revient des spécialités pharmaceutiques ». D'autre part, les ministres sont convenus des directives à donner au groupe conjoint en vue de la poursuite de la mise en œuvre des solutions proposées à ce stade et la recherche de solutions concrètes à présenter avant la fin de cette année. — De son côté, M. Rossi a fait observer que les questions d'ordre fiscal ont été réglées. Quant à M. Brugger, il a exprimé le souhait « que les procédures douanières engagées à l'encontre des entreprises pharmaceutiques suisses soient achevées globalement à brève échéance afin d'instaurer la sécurité nécessaire à la collaboration future ».

Le 12 juin, une large majorité du corps électoral suisse (citoyens et cantons) a rejeté le projet fédéral de **Taxe à la valeur ajoutée** (TVA), confirmant ainsi le « caractère retardataire » de la fiscalité suisse en général. C'est près d'un demi siècle après l'Angleterre que la Suisse s'est peu à peu familiarisée avec l'impôt sur le revenu et près de vingt ans après l'Allemagne avec la fiscalité indirecte sur le chiffre d'affaires. En rejetant le projet de TVA par 1,3 contre 0,7 million de voix et l'ensemble des cantons à l'exception des Grisons, la Suisse conserve une fiscalité qui se distingue nettement de la française et de celle de la Communauté. Du point de vue de l'économie extérieure, cela constitue un handicap notable. En effet, si la TVA ne grève qu'indirectement les prix à l'exportation (dans la mesure, par exemple, où les revendications salariales tiennent compte de l'incidence de cet impôt), toute la fiscalité directe pèse lourdement sur les prix de revient. De nombreux projets fiscaux sont actuellement mis en chantier. Les finances de la Confédération, en effet, sont fortement déficitaires.

A propos de « **l'affaire de Chiasso** » du **Crédit suisse**, l'Association suisse des banquiers se déclare favorable à des mesures de contrôles sévères internes, externes et étatiques dans le cadre des dispositions actuelles. De l'avis de cette association professionnelle, les mesures relatives au contrôle exercé par l'État ont été modifiées il y a peu de temps et sont suffisantes pour tenir compte des expériences faites dans les cas les plus récents. Elle constate en outre que la qualité de la place financière qu'est la Suisse ne peut être maintenue à long terme que sur la base des caractéristiques sur lesquelles elle a pu se développer, à savoir la conduite minutieuse et sérieuse des transactions bancaires. — A propos de la même affaire du Crédit Suisse, M. Georges-André Chevallaz, chef du Département fédéral des finances, a indiqué qu'un assouplissement du secret bancaire était à l'étude, mais il n'est pas question de le « supprimer », car il est « légalement protégé dans tous les pays respectueux de la loi ». La Suisse n'acceptera jamais de servir de rabatteur pour les pays qui n'assurent pas le respect de leur propre loi ou qui n'offrent pas une sécurité suffisante à leurs citoyens, a précisé le conseiller fédéral.

## Le plateau de Crans-Montana vous offre

**L'hiver** : Ski - 36 remontées mécaniques (de 1 500 à 3 000 m.) ; Ecole de ski - 80 instructeurs, ski de fond, skibob, luge, curling, patinoires (naturelle et artificielle), équitation, natation.

**L'été** : Ski d'été (glacier Plaine-Morte), tennis, équitation, natation, golf 9 et 18 trous (réputé le plus beau golf alpin au monde), mini-golfs, excursions, pêche à la ligne.

**En toutes saisons** : Ambiance animée, restaurants, bars et dancings fameux, manifestations folkloriques ; un panorama majestueux de 100 kilomètres du Gothard au Mont-Blanc et l'air sec et pur, le calme et le grand soleil.



## L'hôtel Crans-Ambassador vous offre

(Altitude 1 500 mètres)

50 belles chambres, toutes avec salles de bains, balcon, terrasse ou pelouse.

20 suites de luxe, 2 à 4 pièces, équipées d'au moins deux salles de bains, terrasse ou pelouse (prix sur demande).

Télévision (sur demande) - Piscine chauffée, sauna, salles de jeux - Rôtisserie-grill, snack-bar, dancing - Parking, garages chauffés.

L'accès facile et direct (80 mètres) aux deux stations de téléphérique Grand-Signal et Bella-Lui. Une des pistes de ski du Grand-Signal se termine à la porte de l'hôtel.